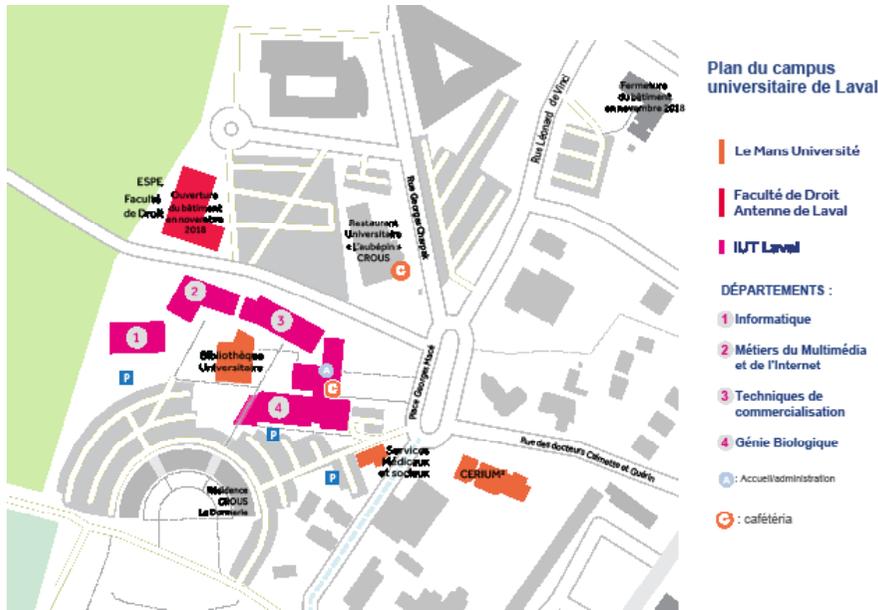


<https://agrimayenne.sciencesconf.org>



Le monde agricole est en constant bouleversement, soumis aux lois générales de la finance et du marché et à d'autres plus singulières (les marchés à terme, subventions diverses et aides de la PAC, etc.), mais aussi sujet aux influences directes des nouvelles technologies – l'agri-numérique est en plein essor –, aux considérations politiques et médiatiques ou encore aux mouvements écologiques. Or, les dernières années ont montré qu'une restructuration générale de ce monde agricole était en passe de se mettre en œuvre, les petites propriétés paysannes ressurgissant d'un passé lointain face aux grandes exploitations céréalières, et les modes de consommation évoluant vers une meilleure « qualité de vie » pour les citoyens, privilégiant ainsi les circuits-cours ou, du moins, la diminution conséquente des intermédiaires commerciaux. Dans un monde agricole qui semble vivre un changement plus qu'important, il apparaît qu'une réflexion de fond sur les modalités de travail en commun du monde paysan, c'est-à-dire sur les structures collectives de travail agricole, demeure essentielle à réaliser. Et la raison de cette nécessité est double : d'une part, car le monde agricole, pour des raisons économiques, pragmatiques et naturelles, vit au travers de structures collectives ; et d'autre part car ces structures collectives contemporaines sont, elles aussi, confrontées à cette métamorphose récente de l'agriculture.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 6 heures de formation obligatoire



4 FÉVRIER 2021

10H - 17H30

## Les formes collectives de travail en milieu agricole : l'exemple en Maine-Anjou

FACULTÉ DE DROIT - ANTENNE DE LAVAL  
LE MANS UNIVERSITÉ

\* EN VISIOCONFÉRENCE \*

Sous la direction de  
Pierre-Louis BOYER, Maître de conférences HDR en Droit -  
Le Mans Université

# LES FORMES COLLECTIVES DE TRAVAIL EN MILIEU AGRICOLE

## L'EXEMPLE EN MAINE-ANJOU

Sous la direction de Pierre-Louis BOYER, Maître de conférences HDR en Droit - *Le Mans Université*

10h00 : **Accueil**

10h30 : **Commencement du colloque**

Pierre-Louis BOYER, Maître de conférences HDR en Droit - *Le Mans université, Thémis-UM*

Sylvie LEBRETON-DERRIEN, Vice-doyen, *Le Mans Université, Thémis-UM*, administratrice de l' *Association Française de Droit Rural – Chaire Droit et transitions sociétales*

François ROBBE, Président de l' *Association Française de Droit Rural*

Nicolas DIRICKX, Bâtonnier de l' *Ordre des avocats de Laval*

### 1ère partie : APPROCHE GÉNÉRALE

Sous la présidence de François ROBBE

10h50-11h10 : **L'exploitation personnelle est-elle un frein au travail collectif ?**

Alexandre DEROCHE, Professeur des Universités, agrégé des Facultés de droit - *Université de Tours*, membre de l' *Association Française de Droit Rural*

11h10-11h30 : **Le paysage mayennais agricole et ses formes collectives**

Stéphane GUIOULLIER, Président de la *Chambre d'agriculture de la Mayenne*

11h30-11h50 : **La contribution sociale, environnementale et économique des coopératives**

Damien ROUSSELIÈRE, Professeur de l'enseignement supérieur agricole – *Institut Agro, INRAE, Angers*

Questions

### 2ème partie : LA FORME COOPÉRATIVE COMME OUTIL DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS PAYSANS

Sous la présidence de Pierre-Louis BOYER

12h00-12h20 : **La coopérative agricole, bilan et perspectives**

François ROBBE, Président de l' *Association française de Droit rural*, maître de conférences HDR en droit public, avocat au *Barreau de Lyon*

12h20-12h40 : **Quel avenir pour les sociétés coopératives agricoles : l'exemple de la CUMA53**

Benoît BRUCHET, Directeur de la *Fédération des CUMA de la Mayenne FDCUMA53*

Questions

13h00-14h20 : **Déjeuner**

### 3ème partie : TRAVAIL ET COLLECTIVITÉ DANS LE TRAVAIL

Sous la présidence de Sylvie LEBRETON-DERRIEN

14h30-14h50 : **Terrena sur le territoire Mayenne : un outil coopératif au service des agriculteurs ?**

Ivan LECLERC, agriculteur, vice-président de la coopérative *Terrena* et Président du *Territoire Nord Loire chez Terrena*

14h50-15h10 : **La forme syndicale comme outil collectif du paysan**

Florent RENAUDIER, Président de la *FDSEA53* et membre du CA de la *FNSEA*

15h10-15h30 : **Les nouvelles formes de collectivité dans le travail agricole - Approche juridique**

Sylvie LEBRETON-DERRIEN, Vice-doyen, *Le Mans Université, Thémis-UM*, administratrice de l' *Association Française de Droit Rural – Chaire Droit et transitions sociétales*

15h30-15h50 : **Questions et Pause**

### 4ème partie : LES FORMES ÉCONOMIQUES COLLECTIVES ET LE MONDE AGRICOLE

Sous la présidence de Maître Claire PENARD, Avocat au *Barreau de Laval*

15h50-16h10 : **Le consommateur dans l'économie agricole collaborative et les réseaux de consommation**

Hélène JUILLET-REGIS, Maître de conférences en Droit privé - *Le Mans Université*, Responsable de la licence professionnelle *GOAA Droit de l'entreprise agricole* de la Faculté de Droit - *Antenne de Laval*

16h10-16h30 : **Une forme collective du secteur agro-alimentaire**

Denis GERE, membre du CA de *LIGERIAA* pour la Mayenne (*Association Régionale des Entreprises Alimentaires*), Directeur de la *Coop Lait Bio du Maine – Fromagerie d'Entrammes*

16h30-16h50 : **Mutualisme et établissement bancaire au service de l'agriculture en Mayenne**

Guy GUILAUMÉ, Président du *Crédit agricole Anjou-Maine*

17h-17h30 : **Conclusion**